

Conditions Générales de Vente (CGV)

Entreprise : LICAUD BAT – EURL au capital de 1 000 €

SIREN : 994 533 990 – **SIRET** : 994 533 990 00010 – **TVA** : FR31994533990

Adresse : 10 rue Jean Monnet, 16730 Linars – **Tél.** 06 19 63 06 06

Dirigeant : Arsène Licaud – **Email** : [votre email]

1. Champ d'application

Les présentes CGV régissent les prestations de **maçonnerie, rénovation, construction de piscines maçonnées, nettoyage haute pression et béton désactivé** réalisées pour particuliers et professionnels en Charente et alentours.

2. Devis – Commande – Validité

Un **devis écrit, daté et chiffré** précise la nature des travaux, prix, délais indicatifs et conditions de règlement.

La **commande** vaut acceptation du devis, des présentes CGV et déclenchement du planning. **Validité d'un devis : 30 jours** sauf mention contraire. Toute modification/plus-value fera l'objet d'un **avenant** signé.

3. Prix

Prix **forfaitaires** ou **au mètre**, exprimés en **€ TTC** (ou HT si pro, TVA en sus). Les prix s'entendent **hors raccordements non prévus, études techniques, permissions administratives et évacuation en décharge spécialisée** (si nécessaire).

4. Conditions de paiement

Modes acceptés : virement et/ou chèque.

Sauf stipulation différente sur le devis, l'échelonnement suivant s'applique :

- **30 % d'acompte** à la commande,
- **40 %** en cours de chantier (ou par tranches définies),
- **Solde** à la **réception des travaux**.
Retard de paiement : intérêts de retard au **taux légal** à compter de l'échéance.
Pour clients **professionnels** : indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement (art. L441-10 C. com.). Aucune escompte pour paiement anticipé.

5. Délais – Accès au chantier

Les délais sont **indicatifs** et peuvent être révisés en cas d'intempéries, pénuries, force majeure, ou impossibilité d'accès. Le client s'engage à **libérer et sécuriser l'accès**, fournir l'**eau** et l'**électricité** nécessaires.

6. Autorisations administratives

Déclarations préalables, permis, servitudes et autorisations de voisinage relèvent du **client**, sauf mention contraire au devis. LICAUD BAT peut assister à la constitution des dossiers (prestation distincte).

7. Exécution – Matériaux – Sous-traitance

Travaux réalisés **conformément aux DTU** et règles de l'art. Les matériaux sont **neufs et conformes**. L'entreprise peut **sous-traiter** certaines tâches (responsabilité conservée par LICAUD BAT).

8. Spécificités par prestation

- **Piscines** : réalisation du radier, élévation (blocs à bancher/béton armé), pièces à sceller, préparations **prêtes à recevoir liner/PVC armé**. Local technique et équipements : selon devis.
- **Béton désactivé** : choix granulats/couleur, désactivation contrôlée ; variations d'aspect possibles inhérentes au procédé.
- **Nettoyage haute pression** : **pression adaptée** au support ; si support fragile, procédure basse pression/produit.
- **Pierre & rénovation** : compatibilité des mortiers (chaux), reprises/fissures après diagnostic.

9. Réceptions – Réserves

La **réception** a lieu à la fin du chantier, avec ou sans réserves consignées au procès-verbal. Le **solde** est exigible à la réception, déduction faite des sommes correspondant aux seules réserves justifiées.

10. Garanties – Assurance

- **Garantie décennale** sur les ouvrages relevant de cette garantie (maçonnerie, piscines, etc.).
- **Garantie de parfait achèvement** (1 an) selon l'art. 1792-6 C. civ.
- **Assureur** : [Nom de l'assureur] – Police n° [référence]. Attestation fournie sur demande.

11. Responsabilités – Limites

L'entreprise n'est pas responsable des **vices cachés du support**, infiltrations antérieures, mouvements de terrain, usages non conformes, ni des dommages causés par des intervenants tiers. Les **photos avant/après** peuvent être utilisées comme référence commerciale sauf opposition écrite du client.

12. Propriété – Déchets

Les matériaux livrés restent **propriété de l'entreprise jusqu'au paiement intégral**. Les déchets sont évacués selon devis (décharges spécialisées facturées le cas échéant).

13. Droit de rétractation (clients consommateurs)

En cas de contrat **hors établissement** et non démarré avant la fin du délai légal, le client bénéficie d'un **délai de 14 jours** (art. L221-18 C. conso.). Si le client demande l'exécution immédiate, il **renonce** à ce droit pour la partie exécutée.

14. Médiation – Réclamations

Réclamation par écrit à **LICAUD BAT, 10 rue Jean Monnet, 16730 Linars** ou **[email]**. Après démarche préalable, le client consommateur peut saisir le **médiateur de la consommation** : **[Nom de l'organisme – ex. CM2C], [coordonnées] – [site]**.

15. Données personnelles

Les données (identité, coordonnées, documents) sont utilisées pour le devis, l'exécution et la facturation. Droit d'accès/rectification : **[email]**. Aucune donnée cédée à des tiers hors obligations légales.

16. Droit applicable – Juridiction

Droit français. En cas de litige et à défaut d'accord amiable : **tribunaux d'Angoulême** compétents (ou lieu du domicile du consommateur).